

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze

Le 17 décembre à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal de la Commune de COULON (Deux-Sèvres), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Michel SIMON, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2012

Présents : Mmes et Mrs Josette CLÉMENT, Danielle FAVREAU, Alain GILTAIRE, Marie-Catherine GIRARD, Dominique GIRET, Anne-Sophie GUICHET, Jacques GUILLOTEAU, Emmanuel MESSAGER, Dominique MOINET Joëlle ORDRONNEAU, Frédéric PASTOR, Rose-Noëlle PRACCHIA, Stéphane RICHARD Cyril ROUSSEAU Michel SIMON.

Nombre de conseillers :

En exercice = 18

Présents = 15

Votants = 16

Absents et excusés : Nathalie COMPOSTEL (pouvoir à Cyril ROUSSEAU), Karine GUIGNARD,

Absente : Angèle MÉTAY

Secrétaire de séance : Anne-Sophie GUICHET

3- FINANCES

3-2 : Travaux d'investissement 2013 – demandes de subventions

3-2-1 : Rue de la Gastinerie et rues adjacentes : les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement étant en voie d'achèvement, il convient donc désormais d'envisager la rénovation de la chaussée des différentes rues concernées et la réhabilitation de la rue de la Gastinerie désormais propriété de la commune.

Pour ce projet, estimé à la somme de 202 150.00 € HT, le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant (€ HT)	Nature	Montant
Honoraires Maîtrise d'œuvre	17 150.00	Etat – DETR 2013	15 625.00
Travaux	182 000.00	Conseil Régional – « Village de Caractère »	70 750.00
Frais divers	3 000.00	STDIL	15 000.00
		CAN – droits à emprunt	24 900.00
		Amendes de Police	10 000.00
		Sous-total subventions	136 275.00
		Autofinancement (sur HT)	65 875.00
Total HT	202 150.00	Total	202 150.00

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'engager cette opération et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013,
- valide le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 décembre 2012

Pour copie conforme,

A Coulon, le 19 décembre 2012,

Le Maire,
Michel SIMON



Accusé de réception en préfecture
079-217901008-20121217-3-2-1-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2012